

SSIAP3

Chef de service de sécurité incendie

Remise à niveau

FORMACODE : 42811

OBJECTIFS

Animer et diriger le service de sécurité incendie en tant que SSIAP3.
 Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie.
 Superviser l'assistance à personnes au sein de l'établissement.
 Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours.
 Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

TYPE DU PUBLIC

Diplômés ERP3 / IGH3 ou équivalence ou SSIAP3 ne pouvant pas justifier de 1 607 heures d'activité de Chef de service de sécurité incendie durant les 36 derniers mois.

PRÉREQUIS

Qualification de secourisme SST, PSE1 ou PSC1 à jour de recyclage ou de moins de 2 ans.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Exposés, exercices d'application adaptés à l'environnement de travail ERP / IGH, échanges.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Système de sécurité incendie.
- > **Moyens humains**
Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima SSIAP3.

ÉVALUATION

- > La présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques conditionne la remise du diplôme SSIAP3 par équivalence.
*L'emploi en tant que chef de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste et à l'obtention d'un titre d'habilitation électrique par son employeur (à minima indices H0B0).
Un recyclage triennal du diplôme SSIAP3 est obligatoire.*
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Les documents administratifs**
- > **La composition et le rôle des commissions de sécurité**
- > **L'évolution des textes réglementaires (règlement de sécurité, Code civil, Code pénal)**
- > **Les contrats de maintenance des installations de sécurité**
- > **L'analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant**

- > L'accessibilité des personnes handicapées
- > L'analyse des risques
- > Les moyens de secours
- > La gestion du personnel et des moyens du service de sécurité
- > L'organisation d'un service incendie

MODALITÉS

Durée : 35 heures.

Prix : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

Durée de validité du diplôme : 3 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.

Guide des formations – Arrêté du 2 mai 2005 consolidé

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES		
Formation et expériences initiales	Formation	Prérequis
AGENT - SSIAP1		
Pas de qualification particulière en sécurité incendie ou prévention	Formation initiale SSIAP1 (Examen final) Stage SSIAP1 - 10 jours	Certificat médical d'aptitude physique Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans Écrire et parler français
Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et, titulaire de la formation initiale correspondante	Module complémentaire SSIAP1 (sans examen) Stage SSIAP1C - 43 heures 30	
Homme du rang des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale		
Titulaire du Brevet national de jeune sapeur-pompier		
CHEF D'ÉQUIPE - SSIAP2		
SSIAP1 – Agent de sécurité incendie	Formation initiale SSIAP2 (Examen final) Stage SSIAP2 - 10 jours	Avoir exercé l'emploi d'Agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (attestation de l'employeur ou contrat de travail) Certificat médical d'aptitude physique Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
Sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV1, de l'AP1 ou du Certificat de Prévention		
CAP « Agent de prévention et de sécurité »		
Titulaire d'une mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise »		
Un an d'exercice dans la fonction de sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV1, de l'AP1 ou du Certificat de Prévention	Module complémentaire SSIAP2 (sans examen) Stage SSIAP2C - 4 jours / 28 heures	
CHEF DE SERVICE - SSIAP3		
Diplôme de niveau IV	Formation initiale SSIAP3 (examen final) Stage SSIAP3 - 30 jours	Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
SSIAP2 - Chef d'équipe de sécurité incendie		3 ans d'expérience en tant que Chef d'équipe (attestation de l'employeur ou contrat de travail) Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
DUT Hygiène et Sécurité option « protection des populations – sécurité civile », « protection civile » ou « hygiène et sécurité publique »	Module complémentaire SSIAP3 (sans examen) Stage SSIAP3C1 - 3 jours / 24 heures	Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
Un an d'exercice dans le grade d'Adjudant (minimum) des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV2 ou du Brevet de Prévention	Module complémentaire SSIAP3 (sans examen) Stage SSIAP3C2 - 5 jours / 34 heures, nous consulter	
AP2 - Attestation de prévention de niveau 2		